

CONSENTEMENT ET VIOLENCE SYMBOLIQUE, UNE QUESTION POUR LE SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE ?

Par Jacqueline Fastrès, Laurence Watillon et Jean Blairon

En 2018, le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles adopte, sur proposition du Ministre Madrane, un nouveau décret « portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ».

Ce décret peut être lu comme un approfondissement du décret de 1991 ; le Ministre Madrane le définit d'ailleurs ainsi dans l'exposé des motifs :

« Ce nouveau texte décretaal s'inscrit dans la continuité de l'esprit protectionnel de la loi de 1965 en ce qui concerne les mineurs qui ont commis un fait qualifié infraction et du décret de 1991 en matière d'Aide à la jeunesse. Il propose toutefois des avancées majeures pour le droit des jeunes et des familles qui tiennent compte de certaines évolutions sociétales. C'est pourquoi je préfère parler d'évolutions que de révolution. Mais il n'en reste pas moins que nous proposons au secteur une véritable réforme progressiste avec des nouveautés importantes pour les enfants, les jeunes et les familles. »¹

Parmi ces nouveautés, on trouve le renforcement des droits reconnus aux jeunes et à leurs parents :

« En matière d'aide et de protection de la jeunesse, les droits reconnus aux jeunes et aux parents ont été renforcés, via un accès accru aux pièces et documents qui les concernent. Il est aussi prévu une implication plus importante de ceux-ci dans l'élaboration et la concrétisation des mesures d'aide, notamment avec l'abaissement à 12 ans de l'âge à partir duquel l'enfant, assisté par un avocat, doit donner son accord au programme d'aide qui lui est proposé. »

On doit se réjouir de ces avancées, qui s'inscrivent effectivement dans le sillage de la Convention internationale des droits de l'enfant, de la montée en puissance des droits culturels, qui reconnaissent à chacun, selon la formule d'Alain Touraine « le droit d'être soi, le droit d'avoir des droits », qui reconnaissent chacun comme sujet. Chacun, l'enfant y compris, comme le soutient Michel Wieviorka que nous avons interrogé à ce sujet :

« Alors évidemment, l'enfant n'est pas un sujet complet, au sens où il n'a pas tous les éléments dont dispose un adulte, mais je considère, moi, qu'il ne suffit pas de dire que l'enfant est un sujet « en devenir ». Je considère qu'à tout âge, à partir du moment où il cesse d'être totalement dépendant de sa mère qui le nourrit, à tout âge, un enfant doit être tenu pour un sujet : mais un sujet qui est limité par rapport à d'autres ; mais de la même façon qu'il y a des adultes qui sont aussi des sujets très limités. »²

1 Extraite de l'exposé des motifs du décret, http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2e87243f647a44ce6af844d02e44c00a5b4d89c8&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Documents/AJ-code-web-040918.pdf

2 Interview de M. Wieviorka par J. Blairon et L. Watillon en 2013, <https://www.intermag.be/michel-wieviorka-subjectivation-et-violence>

Nous soutenons ces orientations sans réserve.

Mais il reste que leur mise en œuvre nous paraît requérir une grande vigilance, notamment par rapport à la question de l'accord donné par un jeune à une mesure qui le concerne : la question du consentement ne se réduit pas d'office, en effet, à un échange argumentatif et ne s'inscrit pas immanquablement dans le processus de décision collégiale qui est réputé se produire.

Pour argumenter l'importance du déploiement de cette vigilance à nos yeux indispensable, nous nous appuyerons sur l'actualité littéraire, qui pose cette question avec force : l'éditrice Vanessa Springora publie en effet en tant qu'auteure un livre³ où elle explique et dénonce l'emprise dont elle a été victime de la part de l'écrivain et essayiste Gabriel Matzneff dont elle est devenue la maîtresse à l'âge de 14 ans. Cette emprise l'a conduite à lui donner son « consentement ».

C'est donc autour de cette notion même de « consentement », de ses ambiguïtés et de ses possibles manipulations, que nous souhaitons porter la réflexion, avec le récit d'une expérience certes extrême, mais porté par une victime qui a découvert par elle-même qu'elle en était une. C'est là tout l'intérêt de ce récit, et si le détour réflexif peut paraître dur de par le choix de son point d'appui, il nous permettra d'isoler des points de vigilance que nous pouvons extrapoler à d'autres circonstances où le consentement est concerné

LE CONTEXTE

L'auteure expose comment l'écrivain l'a manipulée pour obtenir son consentement à des relations sexuelles pourtant interdites par le code pénal et comment il en a nourri son « oeuvre », sans son accord.

« G. n'était pas un homme comme les autres. Il avait fait profession de n'avoir des relations sexuelles qu'avec des filles vierges ou des garçons à peine pubères pour en retracer le récit dans ses livres. Comme il était en train de le faire en s'emparant de ma jeunesse à des fins sexuelles et littéraires. Grâce à moi, il assouvissait une passion réprouvée par la loi, et cette victoire, il la brandirait bientôt triomphalement dans un nouveau roman.

Non, cet homme n'était pas animé que des meilleurs sentiments. Ce homme n'était pas bon. Il était bien ce qu'on apprend à redouter dès l'enfance : un ogre.

Notre amour était un rêve si puissant que rien, pas un seul des maigres avertissements de mon entourage, n'avait suffi à m'en réveiller. C'était le plus pervers des cauchemars. C'était une violence sans nom. » (pp. 130-131)

L'auteure s'étonne en effet du relatif silence des adultes (son père, absent, se contente, lorsqu'il apprend cette liaison, de faire une scène alors que sa fille est hospitalisée ; sa mère ne s'oppose pas à cette relation que sa fille semble vouloir avec maturité) et surtout de la complicité de bien des figures connues du champ littéraire.

Les conseils du philosophe Cioran, mentor de Matzneff, par exemple, ne laissent pas d'étonner ; le philosophe conseille ceci à la jeune fille qui se réfugie chez lui en plein désarroi après avoir découvert que Matzneff lui ment et la trompe :

« G. ne changera jamais. C'est un immense honneur qu'il vous a fait en vous choisissant. Votre rôle est de l'accompagner sur le chemin de la création, de vous plier à ses caprices aussi. Je sais qu'il vous adore. Mais souvent les femmes ne comprennent pas ce dont un artiste a besoin. (...) Sacrificiel et oblatif, voilà le type d'amour qu'une femme d'artiste doit à celui qu'elle aime. » (pp. 141-142)

3 V. Springora, *Le consentement*, Paris, Grasset, 2020. Dans la suite du texte, nous indiquons les références paginales directement après les citations.

On comprend que la sortie du livre de Vanessa Springora ait fait grand bruit⁴.

On ne peut toutefois nous reprocher de surfer sur l'actualité en la matière : dans une étude consacrée à l'hypersexualisation des enfants et publiée en 2013, nous avons déjà attiré l'attention critique sur le phénomène des « mini-miss » en avançant ceci :

« On peut craindre en l'occurrence que de très jeunes filles ne soient précipitées trop tôt dans une imitation des attitudes adultes qui arrangent particulièrement ceux-ci. La construction de leur subjectivité peut s'en trouver affectée. »⁵

En 2016, nous avons critiqué le projet d'abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans et nous avons déjà cité l'oeuvre de Matzneff, notamment son ouvrage *Les moins de 16 ans*, comme un exemple de manipulation ; G. Matzneff y défend notamment l'idée suivante :

« (...) n'importe quelle personne qui aime les gosses peut témoigner qu'ils draguent ferme ou (ce qui revient au même) excellent dans l'art de se faire draguer. »

Nous avons avancé ce commentaire, en observant que **l'extension de la responsabilisation de l'enfant sans les conditions de l'apprentissage idoine** devait être rejetée :

« Il nous semble retrouver derrière ces « constats » le raisonnement habituel qui reporte sur l'autre soi-disant provocateur l'origine du comportement interdit que l'on souhaite pourtant mettre en œuvre. Le rejet de l'extension de la responsabilisation sans les conditions de son apprentissage s'explique ainsi. »⁶

Nous allons nous efforcer de montrer que le progrès des droits culturels, le devoir de considérer l'enfant comme sujet de droits ne peuvent impliquer la privation de protection d'un enfant inégal à l'adulte, ni la privation d'une durée et d'un rythme d'apprentissage nécessaires.

L'analyse de Vanessa Springora confirme ce point de vue. Lorsqu'elle commence à s'apercevoir de l'emprise qu'elle subit, elle pose des questions, commence à s'insurger, essaie d'argumenter :

« Mais auprès de G., je ne prends plus la peine de cacher aucun de mes doutes. Ce que je découvre de lui, et qu'il avait tenté de dissimuler jusque là, me révolte. J'essaie de comprendre. Quel plaisir prend-il à se taper des gosses à Manille ? Et pourquoi ce besoin de coucher avec dix filles à la fois, comme il s'en vante dans son journal ? Mais qui est-il vraiment, enfin ? Quand je tente d'obtenir des réponses, il esquive par l'attaque. Me traite d'insupportable ratiocineuse.
(...)

4 Le parquet de Paris ouvre une enquête pour « viol sur mineure » ; le ministre français de la culture a demandé au Centre national du livre toutes les précisions sur une aide publique dont bénéficie l'auteur ; des éditeurs de ses livres sont perquisitionnés et retirent certains ouvrages de leurs catalogues ; B. Pivot, qui avait reçu Matzneff dans son émission littéraire à plusieurs reprises et avait minimisé ses transgressions, voire ironisé sur elles, est contraint de s'expliquer laborieusement...

5 J. Blairon, J. Petit et L. Watillon, « Les mini-miss, missi dominici d'une société hyper-sexualisée ? » in *Hypersexualisation des enfants*, https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/62-hypersexualisation-web_0.pdf, p. 51.

6 J. Blairon, I. Dubois, J. Fastrès, J. Petit, L. Watillon, *Les âges irrités de la majorité*, <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2016m01n2.pdf>, pp. 11-12.

– Je te signale que je n’ai que quinze ans, comme tu le sais, je ne suis donc pas encore tout à fait ce qu’on appelle une « femme » ! D’ailleurs tu y connais quoi, toi aux femmes ? Passé la barrière des dix-huit ans, plus rien ne t’intéresse chez elles !

Mais je ne suis pas de taille pour une joute verbale. Trop jeune et inexpérimentée. Face à lui, l’écrivain, l’intellectuel, je manque cruellement de vocabulaire. Je ne connais ni le terme de « pervers narcissique », ni celui de « prédateur sexuel ». Je ne sais pas ce qu’est une personne pour qui l’autre n’existe pas. Je pense encore qu’il n’y a de violence que physique. Et G. manie le verbe comme on manie l’épée. D’une simple formule, il peut me donner l’estocade et m’achever. Impossible de livrer un combat à armes égales. » (pp. 132-133).

L’auteure avance aussi que son manque de connaissance de la sexualité adulte et son inexpérience ne lui permettent pas d’avoir le recul nécessaire :

« Le manque, le manque d’amour comme une soif qui boit tout, une soif de junkie qui ne regarde pas à la qualité du produit qu’on lui fournit et s’injecte sa dose létale avec la certitude de se faire du bien. Avec soulagement, reconnaissance et béatitude. » (p. 88).

Mais le livre de Vanessa Springora nous permet d’aller plus loin que ce rappel ou en tout cas nous oblige à nous questionner davantage.

UNE RELATION QUI FONCTIONNE COMME UNE INSTITUTION TOTALE

Vanessa Springora a réalisé un retour réflexif approfondi sur ce moment de sa vie et sur les effets qu’il a produits sur elle, même des dizaines d’années plus tard.

Ce retour passe par une description relativement précise des composantes de sa relation avec Matzneff : comment elle est née, s’est déroulée ; comment elle y a mis fin, comment l’écrivain a continué à la poursuivre ; comment il a réussi à se protéger et à renverser la situation à son avantage grâce à son talent de manipulateur :

« J’ai découvert peu à peu l’étendue de son talent de manipulateur, la montagne d’affabulations qu’il est capable de dresser entre lui et moi. C’est un stratège exceptionnel, un calculateur de chaque instant. Toute son intelligence est tournée vers la satisfaction de ses désirs et leur transposition dans un livre. » (p. 146)

La lecture de cette analyse rétrospective n’a pu que nous conduire à confronter ses éléments à un modèle d’analyse institutionnelle : la critique de la manière dont certaines institutions peuvent détruire la culture de leurs « bénéficiaires » et les transformer, avant de les rejeter dans la société, en véritables déchets.

On doit cette analyse institutionnelle à Erving Goffman⁷, qui a créé le concept d’**institution totale** pour dénoncer l’emprise que ce type d’institution pouvait exercer au-delà de ses prétentions officielles (par exemple « soigner », dans le cas de l’hôpital psychiatrique observé pendant plusieurs années par Goffman). Goffman est arrivé à décrire le « type » d’institution qui constitue une « forcerie extrêmement persuasive ». Il est frappant de constater que ce qu’a vécu l’auteure du Consentement n’est pas vraiment différent de ce « type », même si elle n’a pas été « placée » dans une institution.

7 E. Goffman, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968. Nous avons essayé à partir de cette œuvre brillante de construire des outils opératoires d’analyse de ce type de fonctionnement : J. Blairon, J. Fastrès, E. Servais, E. Vanhée, *L’institution recomposée, tome 2, L’institution totale virtuelle*, Bruxelles, Luc Pire, 2001.

Le type

Pour Goffman, une institution totale se caractérise d'abord par un degré d'accaparement du temps du « bénéficiaire » et une spécificité tels qu'ils impliquent un **degré de contrainte élevé et une coupure avec le monde extérieur**.

Vanessa Springora se décrit ainsi à Cioran à qui elle est venue demander de l'aide :

« Emil, je n'en peux plus, finis-je par hoqueter entre deux sanglots. Il dit que je suis folle et je vais finir par le devenir s'il continue. Ses mensonges, ses disparitions, ces filles qui n'en finissent pas de venir frapper à sa porte et même cette chambre d'hôtel où je me sens prisonnière. Je n'ai plus personne à qui parler. Il m'a éloignée de mes amis, de ma famille... » (p. 141)

On voit dans cette citation ce que dénonce Goffman : une coupure infranchissable non seulement avec l'extérieur, mais aussi entre ceux qu'il appelle les reclus (ici la prisonnière) et les autres (l'écrivain lui-même, libre d'aller et venir, de disparaître quand bon lui semble, de mentir sur ses occupations).

« Une fois encore, je parle de moi comme d'une prisonnière. A quinze ans, je suis égarée dans un labyrinthe, incapable de retrouver mon chemin dans une existence quotidienne qui ne tourne plus qu'autour de querelles incessantes et de retrouvailles sur l'oreiller, seuls moments où je peux encore me sentir aimée. » (p. 144)

L'auteure poursuit en disant que lorsqu'elle se compare à ses camarades de classe, dans les rares moments où elle fréquente encore l'école, elle sent que la folie la guette.

Goffman met aussi en avant le rôle que joue un **discours d'efficacité** (qu'il appelle de « finalisation ») **dans la justification du fonctionnement total** ; ce discours articule, en invoquant la nécessité et l'efficacité, la protection et le danger (pour soi, pour les autres), comme en ce qui concerne la prison ou les institutions d'hébergement pour personnes handicapées. La société peut ainsi être réputée se protéger par rapport à des personnes dangereuses ou des personnes non dangereuses, celles-ci peuvent être censées devoir être mises à l'abri par rapport à une vie ordinaire périlleuse pour elles.

Un tel discours est très présent dans ce qu'a dû subir Vanessa Springora ; le caractère illégal de sa liaison implique une grande prudence à laquelle ne cesse de l'appeler l'écrivain (puisque la société met en danger leur amour, ils doivent se protéger d'elle) :

« Notre amour est interdit. Réprouvé par les honnêtes gens. Je le sais, car il ne cesse de me le répéter. Je ne peux donc en parler à personne. Il faut faire attention. Mais pourquoi ? Pourquoi puisque je l'aime et qu'il m'aime lui aussi ? » (p. 58)

A un moment, des lettres anonymes sont envoyées à la brigade des mineurs pour dénoncer Matzneff. En y réfléchissant, Vanessa Springora finit par supputer... que c'est l'écrivain lui-même qui les a écrites et envoyées. Elle en décrit ainsi l'effet, en conjuguant dangerosité et « protection » :

« G. est la seule personne autour de nous que je n'ai jamais soupçonnée d'avoir pu écrire cette série de lettres anonymes. Leur fréquence, leur indiscrétion ont conféré aux débuts de notre histoire un caractère si dangereux, si romanesque : seuls contre tous, unis contre la haine des honnêtes gens, il nous avait fallu braver les soupçons de la police, nous soustraire à son regard inquisiteur, mais aussi suspecter tout mon entourage, devenu un unique ennemi, un monstre muni de mille paires d'yeux jaloux braqués sur nous.

A qui mieux qu'à G. ces lettres avaient-elles profité ? Après nous avoir soudés l'un à l'autre mieux que la haine entre deux familles siciliennes, après m'avoir définitivement éloignée de toute personne un tant soit peu critique vis-à-vis de lui, G. pourrait même les recycler dans son prochain roman, puis les publier en intégralité dans son journal (il ne manquerait pas de le faire d'ailleurs) » (p. 148)

Une autre composante du « type » est que l'institution totale prétend prendre en charge **tous les besoins** de ses bénéficiaires et les place de ce fait sous la **tutelle d'une autorité unique**. L'épisode que raconte l'auteure à propos d'une invitation qu'elle a reçue de se rendre à un concert avec des jeunes de son âge est révélateur à ce sujet ; Matzneff s'indigne :

« – Et tu peux me dire ce que tu penses faire dans un concert de new wave à part fumer des joints en hochant la tête comme une débile ? Et puis, ce type, là, pourquoi il t'invite si ce n'est pour te peloter entre deux chansons, ou pire, te coincer dans le noir pour pouvoir t'embrasser ? J'espère que tu as dit non, au moins ?

A l'approche de mes quinze ans, G. s'est mis en tête de contrôler tous les aspects de mon existence » (p. 119)

On ne sera pas surpris de lire que Goffman considère que le type « institution totale » est **peu compatible** avec la poursuite de **relations familiales ou d'activités professionnelles** : cet « extérieur » peut en effet compromettre la « forcerie ».

Ainsi, pour Vanessa Springora, ses grands parents « ne doivent jamais savoir » (p. 67) ; elle décroche peu à peu de l'école, jusqu'à devenir incapable psychologiquement de s'y rendre :

« Mais aujourd'hui, je me sens résolue, déterminée, forte. Non, cette fois je ne céderai pas à la panique. Et puis, il y a cette vision, une fois sur le pas de la porte du collège. D'abord, planqués dans l'ombre, les cerbères en train de contrôler les cartes des élèves. Puis, les dizaines de sacs à dos se bousculant les uns les autres pour se ruer vers la ruche bruyante et désordonnée de la cour centrale. Un essaim grouillant et hostile. Ça ne loupe pas. Je fais demi-tour, prends la rue en sens inverse jusqu'au marché, essoufflée, le coeur battant, transpirant comme si j'avais commis un crime. Coupable et sans défense. » (pp. 123-124)

Dans l'institution totale, le temps et les activités sont **programmés et contrôlés** par la direction, note Goffman.

Outre l'omniprésence de l'écrivain dans la vie de sa conquête, qu'il vient par exemple chercher chaque jour à la fin du lycée quand elle n'est pas encore déscolarisée, il faut noter une logique programmatique (bureaucratique, dira Goffman) dans la relation « amoureuse » ; l'auteure du *Consentement* évoque ainsi « le caractère répétitif de nos séances amoureuses », « l'aspect de plus en plus mécanique de nos ébats » (p. 128) ; elle le vérifie quand elle peut échanger avec une autre conquête de Matzneff, elle aussi très jeune, avec qui Matzneff a trompé sa « belle écolière » :

« Puis elle me raconte le mal que lui a fait G., ses manipulations pour l'isoler de sa famille, de ses amis, de tout ce qui constituait sa vie de jeune fille. Elle me rappelle alors la façon qu'avait G. de faire l'amour, tellement mécanique et répétitive. » (p. 197)

En conclusion de cette étude du « type » institution totale, Goffman critique durement le fait que le but de cette coercition est bien **d'agir sur le moi, de le désintégrer** pour l'adapter : il faut par exemple détruire les valeurs de la personne pour y implanter celles de l'institution. Il s'agit bien d'une désintégration de la personne comme dépositaire de droits culturels (« le droit d'être soi, le droit d'avoir des droits ») ; dans la situation qui nous occupe, **c'est par la culture elle-même que cette destruction des droits culturels est opérée**.

Le parcours de cette désintégration est progressif, s'opère par étapes.

– Il s'agit d'abord d'être inscrite dans la lignée édifiante des passions d'écrivains ou d'artistes célèbres (Edgar Poe, Lewis Carroll, Irina Ionesco, Roman Polanski font partie des « cours culturels » « très orientés » (p. 59) que dispense Matzneff à la jeune fille) : « La litanie est sans fin. Devant tant d'exemples aussi édifiants, comment ne pas s'incliner ? Une fille de quatorze a le droit et la liberté d'aimer qui elle veut. J'ai bien retenu la leçon. En prime, ma vie est devenue celle d'une égérie. » (p. 61)

– Au fil du temps, leur liaison devient un objet de roman : « Mais depuis que G. a commencé à écrire ce roman, le réel change de camp : de muse, je me transforme peu à peu en personnage de fiction. » (p. 94)

– Au terme de ce processus de déréalisation, la jeune fille connaît de graves troubles mentaux :

« J'étais en train de me volatiliser, de m'évaporer, de disparaître. Sensation atroce, comme un arrachement au règne des vivants, mais au ralenti. Une fuite de l'âme par tous les pores de la peau. » (p. 175)

Elle finit par se retrouver dans un hôpital « ce triste refuge de fous ambulants, délirants, anorexiques, suicidaires, prostrés » pour s'entendre signifier ce diagnostic :

« – Mademoiselle, vous venez de vivre un épisode psychotique, avec une phase de dépersonnalisation, a lâché l'homme à la barbe. Ne faites pas attention à la caméra. Racontez-moi plutôt comment vous en êtes arrivée là.

– Alors, tout ça, c'est vrai. Je ne suis pas... une fiction ? » (p. 177)

On ne peut mieux illustrer le paradoxe d'une perte des droits culturels par l'action d'une certaine culture...

Procédés

On sait que Goffman a partagé pendant quelque deux ans la vie diurne des malades mentaux « hébergés » dans l'hôpital psychiatrique qu'il a observé.

Cette « observation participante » lui a permis de mettre au jour les « procédés » qui permettent au « type » de se réaliser. Les procédés sont des actions qui concourent chacune à leur manière au « but » officieux de l'institution totale : désintégrer la culture de ceux qui y sont reclus, les rendre adaptables, leur faire adopter les repères et valeurs de l'institution. Les procédés identifiés par Goffman sont en fait des catégories ; ils peuvent prendre des formes très variées : ce qui est permanent, c'est le rapport action menée/fonction de celle-ci (concourir au but).

En ce sens, le travail de Goffman s'inscrit dans la lignée des lectures structuralistes : il met au jour un « système de fonctions » que l'on peut dégager dans des configurations très diverses⁸.

8 Nous avons pour notre part donné des exemples allant du camp de concentration au monastère de Notre-Dame des Bois décrit par Sade, où des moines libertins donnent libre cours à leurs passions. Le travail social, même lorsque l'institution n'est pas une institution fermée, peut lui aussi mettre en œuvre les mêmes procédés. Cf. par exemple J. Blairon, « Comment qualifier et repérer des violences institutionnelles imputables aux institutions ? », <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/associatif-institutions/514-comment-qualifier-et-reperer-des-violences-institutionnelles-imputables-aux-institutions>.

La lecture du roman de Vanessa Springora nous permet d'en retrouver à chaque fois des équivalents. Ce qui doit interpeller et interroger c'est qu'ils sont ici obtenus par la séduction, la douceur, le supposé « choix » même de celle qui les subit ; parfois aussi, nous allons le voir, c'est par un « retournement » retors que la « fonction » joue son rôle.

Notons aussi que les procédés s'inscrivent dans la durée de deux façons : Vanessa Springora doit continuer à en subir certains bien après la rupture à laquelle elle a fini par se résoudre ; les effets des procédés peuvent jouer pendant longtemps.

Nous allons exposer ces procédés et leur manifestation dans l'expérience relatée dans le roman en suivant l'ordre qu'a choisi Goffman. Notons que cet ordre est celui d'une progression et en partie d'une succession, mais que celle-ci n'est qu'indicative : un procédé est susceptible d'être actif à plusieurs reprises ou à des moments différents.

Un premier procédé est appelé l'**isolement**. Sa fonction est d'installer des barrières réelles ou symboliques qui coupent le « reclus » de ses relations, de son territoire, mais aussi de ses rôles sociaux.

Dès le début de la séduction qu'entreprend le prédateur, la nécessité d'une coupure symbolique est signifiée à la jeune fille. Dès le premier rendez-vous auquel elle consent, l'écrivain la conduit chez elle et l'avertit :

« Le bus arrive, G. m'invite à monter ; me dit en souriant de ne pas avoir peur, le ton de sa voix est rassurant. « Il ne vous arrivera rien de mal ! » Mon hésitation semble le décevoir. Je ne m'étais pas préparée à ça. Incapable de réagir, prise au dépourvu, je ne veux pas avoir l'air d'une idiote. Non, surtout pas, ni d'une gamine qui ne connaît rien à la vie. « Vous ne devriez pas écouter toutes les horreurs qu'on raconte sur moi. Allez, montez ! » Mon hésitation n'a pourtant rien à voir avec le moindre commentaire de mon entourage. On ne m'a *raconté* aucune *horreur* sur lui puisque je n'ai parlé à personne de notre rendez-vous. » (pp. 46-47)

Nous avons déjà vu ci-dessus les injonctions de ne pas parler qui ont été adressées à la jeune fille, ainsi que l'épisode des lettres anonymes qui a eu comme effet de couper celle-ci de tous ses proches, soupçonnés d'en être les auteurs – ce qui n'est pas réciproque :

« En deux heures, nous avons fait le tour de toutes nos connaissances, envisagé les scénarios les plus improbables. Et au terme de ce premier conseil de guerre, la totalité de mon entourage est devenue suspecte. Aucun des ennemis de G. n'est soupçonné d'être l'auteur de cette lettre. Trop de détails à mon sujet. « Ce ne peut être qu'un de vos intimes », a décrété G., en fixant ma mère d'un regard glaçant. » (p. 101)

Goffman signale que le procédé d'isolement, qui marque l'entrée dans l'institution totale, s'accompagne souvent d'une dépossession des rôles sociaux qu'exerçait le reclus. Ici, la même chose se produit, mais de façon en quelque sorte inversée, puisque la jeune fille est dépossédée de son absence d'expérience et de rôle et précipitée dans un rôle d'égérie qu'elle n'a pas choisi et qu'elle ne peut qu'endosser.

Un second procédé ponctue l'« admission » dans l'institution totale : le **dépouillement** des objets personnels (souvent remplacés par un uniforme standardisé) ; parfois l'identité est simplement liée à un matricule. Une fois encore, un tel dépouillement a eu lieu, d'une façon qui peut paraître « légère » et « anodine » :

« Il existe bien des manières de ravir une personne à elle-même. Certaines semblent au départ bien innocentes. » (p. 81)

Vanessa Springora relate ainsi un épisode où elle doit réaliser une dissertation qui relate un exploit personnel. Malgré le refus que lui oppose l'écolière « c'est ma dissertation », l'écrivain la convainc de raconter un exploit de son adolescence à lui, « passé au féminin », puis retraduit dans les mots de la jeune fille. Elle obtient une note très élevée, dont elle est gênée. Elle commente :

« La dépossession commençait comme ça, entre autres choses.

Par la suite, jamais G. ne s'intéressera à mon journal, ne m'encouragera à écrire, ne m'incitera à trouver ma voie.

L'écrivain, c'est lui. » (p. 84).

Un autre procédé identifié par Goffman est qualifié par lui de **dégradation de l'image de soi**. On parle ici habituellement d'actions de mortification, de soumission à des situations humiliantes, de l'obligation d'exécuter des tâches absurdes (comme les « corvées »).

Ce procédé est mis en œuvre d'une façon doublement inversée : la jeune fille est en effet propulsée dans une image (enfermante) de rédemptrice de l'écrivain qui donne de lui une image de pécheur ; en effet, sous l'influence de l'amour qu'il dit ressentir, il bat sa coulpe et jure à la jeune adolescente qu'on ne l'y reprendra plus.

Cette double inversion permet à l'écrivain de dé-réaliser les comportements punissables dont sont remplis son œuvre et sa vie : ils relèveraient de la fiction, correspondraient à une volonté de s'avilir (de dégrader son image) – alors que sa vraie nature est toute de noblesse. Symétriquement, la muse peut ne pas voir qu'elle est instrumentalisée comme un objet sexuel, tant « l'amour lumineux » qu'elle inspire a un effet rédempteur.

« Avec une force de conviction digne des meilleurs politiciens, la main sur le cœur, il jure que ces écrits ne correspondent plus à l'homme qu'il est devenu aujourd'hui, grâce à moi. » (p. 87)

« Lorsqu'à son sujet les pires accusations parviennent à mes oreilles, une infinie naïveté me pousse à croire que la fiction inventée par G. le caricature, que ses livres sont une exagération grimaçante de lui-même, qu'il s'y avilit et s'y enlaidit par provocation, comme un personnage de roman dont on force le trait. Version moderne du portrait de Dorian Gray, son œuvre serait le portrait de tous ses défauts, lui permettant de revenir à la vie ressourcé, vierge, lisse et pur. » (p. 88)

Dans la même lignée, Goffman décrit un procédé qu'il qualifie de **contamination**. Toute une gamme d'actions possibles y correspondent : une familiarité de mauvais aloi, empreinte de mépris, comme certaines formes de tutoiement imposé ou la profération systématique d'injures ; un non respect de ce que Goffman appelle fort judicieusement les « territoires du moi », par exemple dans l'imposition d'une promiscuité difficile à supporter ; mais aussi l'exposition d'informations qu'il appelle « réservées », sur lesquelles le reclus pense avoir un contrôle : au moment où nous écrivons ces lignes, le « porn revenge » en constitue un exemple⁹

La gamme est aussi riche et diversifiée dans ce que doit subir Vanessa Springora. Parfois, le procédé semble inversé (mais il remplit la même fonction) ; parfois il n'a rien à envier à ce qui se passe dans les institutions totales plus habituelles, comme les camps d'internement.

9 C'est-à-dire la diffusion tous azimuts d'images intimes, le plus souvent sexuelles, sans le consentement de celle ou celui qu'elles mettent en scène.

Comme exemple du procédé inversé, remplissant la même fonction, il y a l'utilisation par Gabriel Matzneff du vousoiement à l'égard de celle qu'il veut conquérir :

« Détail important, G. Me voussoie, comme si j'étais une grande personne. C'est la première fois que quelqu'un de mon entourage, en dehors des profs du collège, utilise en s'adressant à moi ce « vous » qui flatte instantanément mon ego, en même temps qu'il me place sur un pied d'égalité avec lui. » (p. 45)

Notons que cette mise sur un pied d'égalité nie surtout le statut de non-adulte de la jeune écolière.

Quant au respect des « territoires du moi », analysé ailleurs par Goffman, nous pouvons être attentifs à la distance physique qui marque la prise en compte d'une zone de protection à l'égard du corps de l'autre¹⁰.

L'appartement de Matzneff est organisé de telle manière que cette zone de protection soit impossible :

« G. me propose de m'asseoir. Un seul endroit permet de se tenir à deux dans cette pièce, le lit. (...) G. se déplace comme en rêve, je ne le vois pas s'approcher et soudain il est là, assis tout près de moi, ses bras enlacent mes épaules qui tremblent. » (p. 49)

Lorsque les deux amants seront contraints de se cacher suite aux visites de la Brigade des mineurs, la chambre d'hôtel louée par Matzneff ne différera pas beaucoup de l'agencement de son appartement exigu :

« Comme dans son minuscule studio près du Luxembourg, la première chose qu'on voit en entrant, c'est un lit, énorme, trônant au milieu de la pièce. G. passant plus de temps allongé qu'assis ou debout, sa vie comme la mienne seront en permanence tendues vers ce lit. » (p. 104)

Quant aux informations « réservées », comme les nomme Goffman, c'est-à-dire des informations sur lesquelles nous estimons avoir un droit de propriété et un contrôle sur leur divulgation, leur « exposition » à d'autres constitue une sorte de viol symbolique.

Vanessa Springora devra subir ce procédé bien des années après sa rupture, puisque son histoire « d'amour » sera révélée dans plusieurs livres de Matzneff, avec force détails permettant de l'identifier. Des photos de la jeune fille seront même postées par l'écrivain sur son site des années après leur rupture :

« Ce que je découvre aussi, c'est que malgré mon refus absolu de reprendre contact avec lui, G. continue insidieusement à se tenir informé de mon sort. Par qui, je n'en sais rien. (...) A cette époque, personne ne me dit que je pourrais porter plainte, attaquer son éditeur, qu'il n'a pas le droit de publier mes lettres sans mon consentement, ni d'étaler la vie sexuelle d'une mineure au moment des faits, rendue reconnaissable, outre par son prénom et l'initiale de son nom, par mille autres petits détails. » (pp. 169-170)

« Quand je crois être enfin libre, G. retrouve toujours ma trace, pour tenter de raviver son emprise. J'ai beau être adulte, dès qu'on prononce le nom de G. devant moi, je me fige et redeviens l'adolescente que j'étais au moment où je l'ai rencontré. J'aurai quatorze ans pour la vie. C'est écrit.

10 Cf. E. Goffman, « Les territoires du moi », *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2*, Paris, Minuit, 1973. Sauf circonstances particulières, comme un ascenseur ou un métro bondés, nous n'estimons pas acceptable qu'un individu puisse se tenir trop près de nous, toucher notre corps sans que nous ayons donné notre accord.

(...)

A peine quelques mois plus tard, je découvre que G. possède un site internet officiel, sur lequel on trouve, outre la chronologie de sa vie et de son œuvre, des photos de quelques-unes de ses conquêtes, parmi lesquelles deux clichés de moi à l'âge de quatorze ans, avec en guise de légende, cette initiale, V., qui résume désormais mon identité (au point que je signe inconsciemment tous mes mails de cette manière). » (pp. 184-185).

Le cumul de ces procédés ne reste pas sans effet, on s'en doute. Peu à peu, celui ou celle qui les subit perd le sentiment de pouvoir garder le contrôle sur ses actes, sur sa vie, sur ce qu'il (elle) est et veut faire de celle-ci.

D'autres procédés plus spécifiques, redoutables, peuvent concourir à cette dépossession.

La **soumission à un environnement chaotique**, imprévisible ou difficile à appréhender est de ceux-là. Vanessa Springora regrette ainsi qu'« un environnement culturel et une époque complaisants » n'ait pas aidé à l'alerter et à la protéger contre la séduction dont elle a été victime. Elle cite à l'appui une lettre ouverte, puis des pétitions appelant à la dépénalisation des relations sexuelles entre mineurs et adultes, signées par la plupart des intellectuels français de l'époque (elle apprendra plus tard que la lettre ouverte a été initiée et rédigée... par Matzneff lui-même).

Goffman appelle **looping** le procédé selon lequel ce que l'offensé met en place pour se défendre est utilisé, « retourné » pour justifier un redoublement de l'attaque qu'il subit. Ainsi, dans les romans de Sade, des larmes que versent les victimes des libertins qui n'aboutissent qu'à exciter leurs sévices.

Que la défense serve l'attaque est évidemment particulièrement destructeur.

« Mais auprès de G., je ne prends plus la peine de cacher aucun de mes doutes. Ce que je découvre de lui, et qu'il avait tenté de dissimuler jusque là, me révolte. (...)

Quand je tente d'obtenir des réponses, il esquivé par l'attaque. Me traite d'insupportable ratiocineuse.

– Et toi, alors, qui es-tu, avec tes questions ? Une version moderne de l'Inquisition ? Une féministe, peut-être ? Il ne manquerait plus que ça !

A partir de cette période, G. m'assène tous les jours le même credo :

– Tu es folle, tu ne sais pas profiter du moment présent, comme toutes les femmes d'ailleurs. Aucune femme n'est capable de savourer l'instant présent, c'est dans vos gênes, on dirait. Vous êtes des insatisfaites chroniques, toujours prisonnières de votre hystérie. » (pp. 132-133)

On voit bien ici le fonctionnement du « looping » : celui qui est un insatisfait chronique (au point d'aligner les conquêtes, d'en user de façon mécanique, d'exercer sur elles une emprise) fait de sa victime un bourreau (« l'inquisition ») et une incapable de savourer l'instant, qui s'emprisonne elle-même.

La logique de l'emprise est en place : c'est la jeune fille qui est accusée de trahir « la beauté », l'« amour lumineux », de détruire la « rédemption » dans laquelle son persécuteur s'était plongé ; c'est elle qui lui nuit et se nuit.

« Son entreprise de lavage de cerveau est machiavélique. Dans ce journal, il a transformé notre histoire en fiction parfaite. Celle du libertin reconverti en saint, celle du pervers guéri, celle de l'infidèle qui s'est acheté une conduite, fiction écrite mais jamais vécue, publiée avec le décalage qu'il se doit, c'est-à-dire le temps que la vie se soit dûment dissoute dans le roman. Moi je suis la traîtresse, celle qui a ruiné cet amour idéal, celle qui a tout gâché en refusant d'accompagner cette métamorphose. » (pp. 168-169)

L'effet est évidemment destructeur :

« Je lis ces pages [le tome du journal de Matzneff consacré à leur rupture] d'une traite, dans un état second, une transe mêlées d'impuissance et de colère, horrifiée par tant de mensonges et de mauvaise foi, par une telle propension à se victimiser et à se dédouaner de toute culpabilité. Je termine les derniers chapitres en apnée, comme si des forces invisibles appuyaient en même temps sur mon plexus et sur ma gorge. Toute mon énergie vitale a déserté mon corps, absorbée par l'encre de ce livre abject. Seule une piqûre de valium a raison de la crise. » (p. 169)

Au bout du chemin de l'exposition aux procédés de l'institution totale, on trouve selon Goffman des **effets aliénants**.

L'analyse de Vanessa Springora montre comment cette aliénation porte sur le consentement lui-même. Les lettres où Matzneff lui déclare sans cesse son amour de manière enflammée ont une fonction bien précise :

« J'ai fini par percevoir à jour la fonction de ces dizaines de lettres qu'il m'écrivait de façon frénétique dès notre toute première rencontre. Parce que chez G. l'amoureux des adolescents se double de l'écrivain, l'autorité, l'emprise psychologique dont il jouit suffisent à conduire sa nymphette du moment à affirmer par écrit qu'elle est comblée. Une lettre laisse des traces, on se doit d'y répondre, et quand celle-ci est d'un lyrisme enflammé, il faut se montrer à la hauteur. Par cette injonction muette [V. Springora parle même de « cahier des charges »], l'adolescente se donne alors pour mission de rassurer G. Sur tout le plaisir qu'il lui donne, de sorte qu'en cas de descente de police, son consentement ne fasse aucun doute. » (pp. 91-92)

Enfin, au cours de son observation participante dans l'institution totale qu'il a volontairement fréquentée, soit un grand hôpital psychiatrique, Goffman s'est intéressé aux réactions de ceux qui y sont reclus. Il en dénombre de plusieurs ordres, dont l'efficacité lui est apparue comme toute relative. Le récit réflexif de Vanessa Springora nous montre qu'elle a pu en mettre en œuvre plusieurs, pendant sa relation avec Matzneff comme après sa rupture. Les éléments que nous pointons ici ne se sont donc pas distribués d'une manière qui serait chronologique ou progressive.

Ainsi, le **repli sur soi** correspond à l'abandon de la volonté de résistance et la fermeture au monde extérieur, même aussi réduit que soit celui qui est présent dans l'institution.

Longtemps après sa rupture, V. Springora relate une emprise qui continue à s'exercer sur elle, provoquant un sentiment d'impuissance (propre à signifier la victoire de l'institution totale). Lors de la publication du journal de Matzneff qui relate – à sa manière, nous l'avons vu – leur séparation, l'auteur du *Consentement* note cette auto-observation :

« Pour la première fois, je commence à me sentir victime, sans parvenir à mettre un mot sur un état diffus d'impuissance. » (p. 170)

Etat qui va s'amplifier, lorsqu'elle doit se résoudre à constater qu'elle ne peut poursuivre Matzneff pour avoir publié sur son site internet des photos d'elle au moment de leur relation ; l'avocate spécialisée qu'elle consulte lui déclare ceci :

« – Si vous n'avez pas conservé de double de ces photos, il sera difficile de prouver qu'il s'agit bien de vous, me répond-elle, sincèrement désolée »

– la « preuve » judiciaire impossible à établir par celle que la photo reproduit pourtant et qui ne peut que s’y reconnaître constitue évidemment une violence symbolique très destructrice : « ce n’est pas vous puisque vous ne pouvez pas le prouver » ; nous nous trouvons là dans ce que Jean-François Lyotard appelle un tort, soit « un dommage accompagné de la perte des moyens de faire la preuve du dommage »¹¹.

L’avocate consultée poursuit :

« Par ailleurs, je me suis renseignée, G. a pris récemment pour avocat un ténor du barreau, un as de la propriété intellectuelle, le plus redouté de tous. Entrer dans une bataille juridique perdue d’avance, qui risque de vous coûter votre santé en plus de votre salaire annuel, est-ce que ça en vaut vraiment la peine ? » (p. 186)

V. Springora conclut :

« J’abandonne, la mort dans l’âme. Une fois encore, c’est lui qui gagne. »

Si le sentiment d’impuissance perdurera longtemps, au début de la relation de la jeune fille et de « l’écrivain », c’est un autre type de réaction qui domine : celui que Goffman appelle « **l’institutionnalisation** », à savoir l’adoption par le reclus des valeurs mêmes de l’institution qui l’emprisonne.

L’équivalent de cette institutionnalisation s’est produit très tôt. V. Springora raconte comment sa mère a essayé de la mettre en garde, mais comment cette mise en garde était inaudible pour elle du fait des sentiments qu’elle éprouvait :

« – Tu n’es pas au courant que c’est un pédophile ?

– Un quoi ? C’est pour ça que tu lui as proposé de le raccompagner en le laissant avec ta fille à l’arrière de ta voiture ? Et puis qu’est-ce que ça veut dire, c’est n’importe quoi, je n’ai pas huit ans !

Du tac au tac, elle menace de m’envoyer en pension. Des hurlements fusent sous les combles. Comment peut-elle me priver de cet amour, le premier, le dernier, l’unique ? Elle s’imagine peut-être qu’après m’avoir enlevé mon père (car bien sûr, maintenant, tout est de sa faute), je la laisserai faire une seconde fois ? Jamais je n’accepterai d’être séparée de lui. Plutôt mourir. » (p. 52)

Bien plus tard, en visionnant l’émission d’Apostrophes, devenue célèbre, où G. Matzneff est violemment mis en cause par Denise Bombardier au nom des droits de l’enfant¹², V. Springora s’interroge, en se remémorant une autre exécution de la même émission à laquelle elle avait assisté quelques années plus tôt :

« Si G. avait subi les mêmes critiques en ma présence, ce soir où je l’écoute en silence, assise dans le public, comment aurais-je réagi ? Aurais-je instinctivement pris sa défense ? Aurais-je essayé d’expliquer à cette femme, après l’enregistrement, qu’elle avait tort, et que, non, je n’étais pas là par contrainte ? Aurais-je compris que c’était moi, cachée parmi les spectateurs, ou une autre de mes congénères, que cette femme tentait de protéger ? » (p. 110)

11 Cf. J. Fastrès, « Vers une société du différend généralisé ? », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/Etude1Differend.pdf>

Dans toutes sortes de cas, le différend peut s’installer vu le registre qui est imposé comme légitime. Ainsi, au niveau du tribunal de la famille, certains juges, inspirés par ce qu’on a appelé le « modèle de Cochem », donnent toute la légitimité au protagoniste qui manifeste une volonté de chercher un accord pendant l’audience. Or une intention affichée en séance de rechercher un accord peut bien camoufler un amont où s’exercent un rapport de force écrasant, des menaces, de la manipulation. Le (en fait, c’est le plus souvent **la**) protagoniste qui cherche à indiquer et à représenter qu’elle est victime d’une violence symbolique pourra dès lors apparaître comme ne cherchant pas un accord et se voir doublement sanctionnée : elle apparaîtra comme non légitime et la violence qu’elle subit sera déniée. C’est un cas particulièrement redoutable de « looping ».

12 Ce qui vaudra à Denise Bombardier d’être traitée dans la presse de « connasse » par P. Sollers...

L'institutionnalisation implique finalement l'identification de celle qui subit le tort à celui qui la domine ; c'est ainsi que l'auteure déclare avoir eu conscience qu'à quatorze ans on n'est pas censé vivre ce qu'elle vit :

« De tout cela j'ai conscience, malgré mes quatorze ans, je ne suis pas complètement dénuée de sens commun. » (p. 113)

Mais elle poursuit :

« De cette anormalité, j'ai fait en quelque sorte ma nouvelle identité. » – propos qui relèvent clairement de l'institutionnalisation au sens de Goffman.

A côté de ces deux types de réactions qui correspondent aux catégories construites par Goffman et qui sont somme toute des réactions résignées et perdantes, il faut faire place évidemment à un énorme travail réflexif sur soi dont tout le livre *Le consentement* témoigne et dont, en tant qu'action, il fait intimement partie. L'ouvrage de Vanessa Springora est en ce sens une action à part entière, une sorte de contre-journal (par rapport à ceux de G. Matzneff) qui entend retourner l'emprise contre celui qui l'a exercée et l'exerce encore :

« Depuis tant d'années, je tourne en rond dans ma cage, mes rêves sont peuplés de meurtres et de vengeance. Jusqu'au jour où la solution se présente enfin, là, sous mes yeux, comme une évidence : prendre le chasseur à son propre piège, l'enfermer dans un livre. » (p. 10)

SUBJECTIVATION ET DÉSUBJECTIVATION

L'analyse de cette situation (ou plus exactement l'analyse de l'analyse rétrospective que fait l'auteure de la situation qu'elle a subie en croyant y consentir au moins au début) nous a confrontés à un paradoxe extrême : ce peut être en invoquant les droits d'être considéré, d'être reconnu comme le créateur légitime de son histoire, de poser ses choix personnels, que l'on peut être justement privé de ces droits.

Ce paradoxe doit sans doute interpeller les agents du système éducatif : invoquer et prôner les droits du sujet, comme le « droit d'être soi et le droit d'avoir des droits » peut se révéler insuffisant ou constituer un repère ambigu, particulièrement en ce qui concerne ceux qui, parce qu'ils sont enfants, ne sont pas des « sujets complets », pour reprendre ces mots de Michel Wieviorka.

Or cette invocation est permanente dans le champ éducatif : ne décrète-t-on pas, dans l'enseignement d'aujourd'hui, que l'élève doit non seulement être le sujet, mais même l'acteur de son apprentissage ?

Il n'est pas question ici d'abandonner la promotion des droits du sujet¹³, y compris bien entendu des enfants et des jeunes – comme dans l'accord qu'on sollicite de leur part par rapport à une mesure d'aide lorsqu'ils sont reconnus par une autorité éducative¹⁴ comme étant en danger –, mais bien d'indiquer que cette promotion ne peut pas faire l'impasse sur la critique de ses usages éventuellement abusifs ou paradoxaux.

13 Nous avons soutenu la promotion de ces droits à maintes reprises dans nos analyses et depuis longtemps, par exemple « Pour une problématisation des droits du sujet dans l'aide à la jeunesse », <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/educatif/44-pour-une-problematization-des-droits-du-sujet-dans-laide-a-la-jeunesse> (2005) et « Nouvelles questions de filiation et droits du sujet », <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/educatif/269-nouvelles-questions-de-filiation-et-droits-du-sujet-rapport-des-reunions-de-travail-organisees-par-le-delegue-general-aux-droits-de-lenfant> (2010).

14 Dans notre pays, cette autorité est le conseiller de l'aide à la jeunesse qui organise, lorsqu'elle a qualifié une situation de danger pour un(e) mineur(e), une aide dite consentie ; nous avons rappelé que dans ce cas de figure, l'enfant âgé de douze ans, assisté de son avocat, devait aussi donner son accord à la mesure proposée par l'autorité.

- Une telle critique passe sans doute en premier lieu par un recul réflexif sur **la notion même de sujet comme valeur**.

C'est Michel Wieviorka qui a réalisé ce travail.

Il constate d'abord que le concept de sujet est trop souvent utilisé dans une perspective **uniquement positive, romantique même** :

« Le retour du sujet dans la pensée contemporaine s'est fait de manière conquérante et sur un mode positif, romantique presque. Le sujet, ont dit par exemple Hans Joas ou Alain Touraine, ce n'est pas encore l'acteur, mais la capacité d'être acteur, de construire son existence, de maîtriser son expérience, d'être responsable. Dans la droite ligne des Lumières, c'est un individu doté de raison et de capacité critique. Et précisément parce qu'il est responsable, il possède le sens de la vie collective : il ne peut se constituer comme tel qu'en considérant que tout être humain dispose du même droit, de la même possibilité que lui. Ce sujet, d'une certaine façon est fort, du fait de sa capacité à réfléchir. »¹⁵

Or, constate Wieviorka, le sujet possède une « face sombre, négative » : il peut se trouver pris dans des conditions d'existence qui l'empêchent de devenir acteur ou manquer des ressources qui le lui permettraient ; il peut nier chez l'autre le droit d'être sujet, se comporter comme un anti-sujet :

« L'anti-sujet renvoie à la destruction, à la négation délibérée d'autrui, à la violence pour la violence, à la cruauté, et peut impliquer des notions de plaisir et de jouissance. »¹⁶

Nous voyons ici comment nous pouvons mieux qualifier la relation décrite par Vanessa Springora sans abandonner la notion de sujet, mais sans la considérer d'office comme suffisante ou évidente (et se faire leurrer) : la relation décrite dans *Le consentement* relie quelqu'un qui prétend offrir à sa partenaire l'occasion de se réaliser comme sujet, alors qu'il la prive des ressources qui lui seraient nécessaires pour ce faire et qu'il développe à son encontre un comportement d'anti-sujet.

Michel Wieviorka nous incite cependant à « faire un pas de plus ».

- Il faut éviter, dit-il, de donner au concept de sujet **un statut d'essence** qui serait en quelque sorte donnée, en amont de toute action, comme une « qualité propre à tous les hommes, mais variable dans sa structuration, d'une personne à l'autre » ; dans ce cas, en effet,

« Le sujet devient vite un attribut, plus ou moins doté qu'il est de raison, à partir duquel chacun s'orienterait vers le bien, ou le mal. »¹⁷

Mieux vaut donc, selon l'auteur, se consacrer « à la compréhension des **processus** [c'est nous qui soulignons] qui mènent éventuellement à l'action et à des états comme ceux évoqués plus tôt »¹⁸ [comme l'état qui rend quelqu'un incapable de passer à l'action, ou le conduit à tirer jouissance de la négation de l'autre comme sujet].

15 M. Wieviorka, *Retour au sens, pour en finir avec le déclinisme*, Paris, Robert Laffont, 2015, pp. 168-169.

16 M. Wieviorka, *op. cit.*, pp. 171-172.

17 Idem, *ibidem*, p. 174.

18 Idem, *ibidem*, p. 176.

On parlera ainsi de processus de subjectivation (qui permet à un individu ou d'ailleurs un groupe de se construire comme sujet) ou de processus de désobjectivation (qui les empêche d'être sujets de leur existence).

On peut alors mieux dire le paradoxe que nous avons relevé en constatant que l'auteure du *Consentement* a été plongée dans un rôle et assignée à un statut (de rédemptrice et d'égérie, puis d'objet de fiction) qui l'ont plongée dans un processus de désobjectivation (de privation de la capacité à agir en son nom propre), dont les procédés identifiés par Goffman ont constitué les composantes.

Face à la thèse de Matzneff comme quoi la pédophilie serait le gage de la liberté de choix et de la reconnaissance du désir des adolescents (p. 161), on peut dès lors poser un regard critique sur la présence ou non des ressources et des processus qui permettent la subjectivation ; sur la présence ou non de mécanismes qui peuvent entraîner un processus de désobjectivation.

- La **négation de l'inégalité** entre l'enfant et l'adulte est un de ces mécanismes. Vanessa Springora l'analyse ainsi :

« Malgré toute la bonne volonté du monde, un adulte reste un adulte. Et son désir un piège dans lequel il ne peut qu'enfermer l'adolescent. Comment l'un et l'autre pourraient-ils être au même niveau de connaissance de leur corps, de leurs désirs ? De plus, un adolescent vulnérable recherchera toujours l'amour *avant* sa satisfaction sexuelle. Et en échange des marques d'affection (ou de la somme d'argent qui manque à sa famille) auxquelles il aspire, il acceptera de devenir un objet de plaisir, renonçant ainsi pour longtemps à être sujet, acteur, et maître de sa sexualité. » (p. 164)

Les concepts de processus de subjectivation et de désobjectivation permettent de prendre du recul par rapport aux situations de manipulation que l'auteure dénonce :

« A le lire, il aurait été presque mis au monde pour apporter aux adolescents l'épanouissement qu'une culture étriquée leur dénie, les ouvrir à eux-mêmes, révéler leur sensualité, développer leur capacité à donner et à se donner.

Tant d'abnégation mériterait une statue au jardin du Luxembourg. » (p. 166)

LES QUESTIONS QUE CE RAISONNEMENT PERMET DE POSER EN MATIÈRE D'AIDE À LA JEUNESSE

Dans les situations où une autorité éducative propose une aide consentie et donc recherche un accord entre toutes les parties concernées, y compris l'enfant de douze ans au moins, les situations de manipulation (d'un jeune par un adulte, mais aussi d'un adulte par un autre adulte) sont particulièrement problématiques, puisque le mécanisme institutionnel (la recherche d'un accord) suppose en quelque sorte que toutes les parties sont mues par la recherche d'un intérêt commun et de la prise en compte du plus faible.

Or ce n'est pas toujours le cas, par exemple dans le contexte de séparations conflictuelles.

Il semble donc utile, plutôt que de supposer que chacun s'efforce d'office de reconnaître à l'autre un statut de sujet, de tenter de débusquer des processus de désobjectivation à l'oeuvre malgré les grandes déclarations positives, par exemple de tel ou tel parent manipulateur.

Les procédés décrits par Goffman, dont nous avons montré la présence dans une situation extrême, peuvent constituer un guide utile en pareille circonstance.

Ils sont particulièrement précieux lorsque c'est le (la) mineur(e) lui (elle)-même qui revendique un statut de sujet en affirmant ses propres choix – ou ceux qu'il croit tels ; l'analyse de Vanessa Springora constitue certes un cas extrême en la matière, mais il peut servir de repère pour se prémunir de situations où les proclamations d'intentions, les dénégations ou les revendications de droits masquent une réalité bien différente.

Il est évidemment particulièrement difficile de faire la part des choses, de soupçonner la part de désubjectivation réelle sous la surface des discours inverses. Pour l'auteure du *Consentement*, c'est le mensonge qui cache la répétition systématique des mêmes comportements qui a permis le déclic :

« En réalité, à l'échelle de l'existence de G., je savais maintenant que ce désir pour moi était infiniment redondant et d'une triste banalité, qu'il relevait de la névrose, d'une forme d'addiction incontrôlable. J'étais peut-être la plus jeune de ses conquêtes à Paris, mais ses livres étaient peuplés d'autres Lolita de quinze ans (à un an près, ça ne faisait pas beaucoup de différence), et s'il avait vécu dans un pays moins regardant sur la protection des mineurs, mes quatorze ans lui auraient paru bien insignifiants comparés aux onze ans d'un petit garçon aux yeux bridés. »
(p. 130)

Notre propos, répétons-le, n'est pas de mettre en cause la promotion des droits du sujet, ni la déjudiciarisation qui conduit à ce qu'une mesure d'aide à un(e) enfant ou jeune en danger puisse se construire avec l'accord des parties, y compris le jeune de douze ans.

Il consiste à mettre en avant, dans un contexte de manipulation forcément cachée, l'insuffisance de la valeur « droits du sujet » et à se demander si les concepts de subjectivation et de désubjectivation, souvent entremêlés d'ailleurs, ne soutiendraient pas mieux une approche qui se doit d'être vigilante, dès lors que ces concepts seraient assortis d'une attention aux composantes qui peuvent produire une désubjectivation.

Il nous semble que c'est là un des enseignements du travail de Vanessa Springora, que nous avons essayé de formaliser en confrontant son analyse au type de l'institution totale défini par Goffman et aux procédés qui permettent à ce type de s'incarner dans une réalité.

Il reste évidemment que le rôle qui est dévolu aux autorités éducatives dans un contexte de danger pour l'enfant ou le jeune est d'une exigence extrême. La détection d'une situation de violence symbolique et d'un comportement d'anti-sujet est rien moins que facile.

Vanessa Springora en a fait l'expérience elle-même lorsqu'elle relate la visite de la brigade des mineurs chez Matzneff, alors qu'elle sort avec lui de son appartement. Les inspecteurs se font manipuler par l'écrivain :

« Un après-midi que je viens de passer chez lui, dans ses draps, nous dévalons l'escalier, je suis en retard et manque de me cogner à un jeune couple qui monte les marches. Polie, je les salue, tout en continuant de descendre les escaliers. Lorsqu'ils arrivent à hauteur de G., je les entends s'adresser à lui. Monsieur M. ? Brigade des mineurs. (...) Faut-il partir en courant, me cacher dans un recoin de l'escalier, hurler pour le défendre et leur crier mon amour, organiser sa fuite en faisant diversion ? Je m'aperçois très vite que rien de tout cela ne sera nécessaire. » (p. 102)

Une conversation affable se déroule, où l'écrivain joue de sa notoriété. Il présente même la jeune fille comme une étudiante qui est venue l'interroger sur son œuvre.

L'auteure s'interroge rétrospectivement :

« (...) si je comprends bien, nous venons d'éviter de justesse un flagrant délit.

Pourquoi aucun des deux inspecteurs ne fait-il attention à l'adolescente que je suis ? Les lettres [de dénonciation] mentionnent une « petite V. de treize ans ». Certes, j'en ai quatorze, et parais peut-être un peu plus.

Tout de même, aussi peu de soupçons laisse sans voix. » (p. 103)

Il y a sans doute une corrélation inverse entre le capital symbolique d'une personne (ici la notoriété de l'écrivain¹⁹) et la suspicion qu'elle puisse être le vecteur d'une violence symbolique.

Dans la logique du respect des droits, dans les situations moins critiques, une attention aux situations de manipulation est d'autant plus requise que le cadre institutionnel présuppose la recherche d'un accord.

Comment en effet différencier le droit au choix affirmé par un mineur, sujet incomplet, mais sujet, du consentement éventuellement manipulé de celui-ci ? L'intelligence redoutable et triomphante fait en effet partie de la violence symbolique et du sentiment d'impuissance qui la sert.

On conçoit sans peine que pour les autorités éducatives et leurs collaborateurs, la responsabilité et la difficulté de la tâche peuvent être écrasantes, même en dehors des situations extrêmes comme celle que nous avons analysée ici et qui nous a servi à déployer la problématique.

Nombre de situations traitées dans les services de l'aide à la jeunesse sont en effet marquées du sceau d'une forte incertitude.

Il nous semble que la capacité à distinguer les processus de subjectivation et de désobjectivation, surtout lorsqu'ils sont entremêlés ou font l'objet d'affirmations contraires exige un **sens pratique**, un « sens du jeu » incorporé, dit Pierre Bourdieu, que l'agent peut mobiliser sans devoir le raisonner au préalable. Ce sens pratique, qui permet un positionnement approprié, n'a toutefois guère fait l'objet d'études approfondies jusqu'ici.

De telles études pourraient se mener à partir de situations vécues particulièrement incertaines, pour analyser quels éléments ont permis d'asseoir une interprétation, de faire le départ entre les processus de subjectivation et de désobjectivation.

DANS D'AUTRES COMPOSANTES DES PRATIQUES D'AIDE, UNE MÊME VIOLENCE SYMBOLIQUE À BAS BRUIT ?

Dans son analyse, Vanessa Springora incrimine les excès d'un « air du temps » :

« Pourquoi tous ces intellectuels de gauche ont-ils défendu avec tant d'ardeur des positions qui semblent aujourd'hui si choquantes ? Notamment l'assouplissement du code pénal concernant les relations sexuelles entre adultes et mineurs, ainsi que l'abolition de la majorité sexuelle ?

19 Matzneff possède dans son portefeuille une lettre du Président de la République qui lui dit toute son admiration pour son œuvre, « portant aux nues son style, son immense culture. Cette lettre est pour G. un sésame. En cas d'arrestation, il pense qu'elle aurait le pouvoir de le sauver. » (p. 105)

C'est que, dans les années soixante-dix, au nom de la libération des mœurs et de la révolution sexuelle, on se doit de défendre la libre jouissance de *tous* les corps. Empêcher la sexualité juvénile relève donc de l'oppression sociale et cloisonner la sexualité entre individus de même classe d'âge constituerait une forme de ségrégation. Lutter contre l'emprisonnement des désirs, contre toutes les répressions, tels sont les mots d'ordre de cette période, sans que personne n'y voie rien à redire, sinon les culs-bénits et quelques tribunaux réactionnaires. » (pp. 64-65)

Il faut reconnaître le bien-fondé de cette critique. De fait, les mouvements culturels de la fin des années soixante se sont caractérisés par une mise en cause de tout pouvoir et de toute interdiction.

Pour autant, il faut aussi reconnaître une légitimité aux critiques qui s'exprimaient alors, notamment lorsqu'elles dénonçaient les abus de pouvoir (dans les entreprises, dans les institutions) et la manipulation des désirs (notamment par le consumérisme).

C'est donc à un bilan critique qu'il faut s'atteler, qui puisse faire la part des choses, identifier les points de bascule vers l'excès sans pour autant abandonner la part légitime de critique et de revendication.

Jean-Pierre Le Goff a montré la voie pour un tel travail dans son impressionnant bilan *Mai 68, l'héritage impossible*.

L'ouvrage retrace l'histoire et l'action du mouvement culturel, tout en identifiant une part d'héritage impossible à assumer ; ces citations d'un pédagogue moderniste, rappelée par Jean-Pierre Le Goff, suffit sans doute à indiquer de quoi il est question :

« Ma longue expérience de Summerhill m'a convaincu qu'*il est absolument inutile d'enseigner à un enfant comment il doit se conduire. Il apprend en temps voulu ce qui est bien et ce qui est mal, à condition qu'on n'exerce sur lui aucune pression.* »

« La malédiction qui pèse sur l'humanité, c'est la contrainte extérieure, qu'elle vienne du pape, de l'État ou du professeur. C'est du fascisme. »²⁰

On peut sans doute résumer cette part d'héritage impossible à assumer par la formule « tout exercice d'autorité est de nature fasciste ; tout désir est vérité et libération. »

On peut cependant retrouver cette part impossible dans un certain nombre de thèmes qui semblent faire évidence aujourd'hui :

« L'événement mai 68 s'est éloigné de nous, mais l'héritage culturel qu'il nous a laissé imprègne le présent sous des formes auxquelles on ne s'attend pas forcément. Nous vivons dans une société où les notions d'autonomie individuelle, de transparence et de « citoyenneté » apparaissent comme des évidences. Ces notions sont devenues des leitmotifs des institutions et des pouvoirs en place. Elles sont des mots symboles qui confèrent une sorte de garantie démocratique à ceux qui les énoncent, sans s'interroger sur ce qu'ils peuvent bien signifier en regard des rapports sociaux et des pratiques qu'ils tentent d'instituer. Cette exigence d'autonomie s'affirme dans l'ensemble des institutions et s'adresse à tous. Parents, enfants, salariés des entreprises et des administrations, chômeurs retraités... tous se doivent d'être autonomes et capables de faire face à un monde devenu imprévisible. Autonomie, autodiscipline, auto-évaluation, projet individuel avec parcours « personnalisé »... de nombreux spécialistes sont là pour aider chacun. »²¹

20 J.-P. Le Goff, *Mai 68, l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1998, 2002, p. 371 et p. 372.

21 J.-P. Le Goff, *op. cit.*, pp. 16-17.

Nous avons pu de fait mener de nombreux travaux à propos de pratiques très diversifiées où l'on peut dire que **l'usage des maîtres-mots des thèmes du sujet permettent de justifier des processus de désubjectivation** : dans le monde du travail²², dans les pratiques sociales²³, dans les pratiques éducatives²⁴.

Si nous nous y trouvons la plupart du temps²⁵, mutatis mutandis, dans des situations moins extrêmes que celle relatée par Vanessa Spingora, il n'en reste pas moins que nous pouvons y déceler la présence d'une violence symbolique qui s'exerce à bas bruit.

Nous voudrions en conclusion de ce travail en donner un seul exemple, celui de l'impératif de participation par exemple des enfants et des jeunes (dans l'aide à la jeunesse, comme le demande le code dans ses articles 1, 141 et 150²⁶, mais aussi plus largement dans toutes institutions éducatives).

S'il est utile et nécessaire, puisque nous considérons le droit des enfants à être traités comme des sujets, de leur ouvrir des espaces de participation à la vie institutionnelle qui les concerne, il importe de rester vigilants aux excès qui peuvent se produire.

Jean-Pierre Le Goff le signale avec force :

« En les [les enfants] considérant de plus en plus tôt comme des adultes et des citoyens, les éducateurs ont brouillé les places et les rôles, court-circuité l'insouciance de l'enfance et l'indétermination de l'adolescence, étapes indispensables à leur structuration. Qu'on ne s'étonne pas alors de voir apparaître des personnalités fragiles et instables sous les apparences du sérieux le plus convenu. »²⁷

22 J. Blairon, « Le travail comme « monde », face à la désubjectivation », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/201410.pdf>

23 J. Blairon et J. Fastrès, « les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point de vue des bénéficiaires », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m05n1.pdf>

24 Voir J. Blairon et J. Fastrès, « Auto-évaluation d'une association d'associations : la Ficéméa », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m09n1.pdf>, pp. 26 et sq.

25 Mais pas toujours, cf. les suicides au travail et leur analyse par D. Linhart, https://www.intermag.be/images/stories/pdf/travailler_sans_les_autres.pdf, pp. 9 et sq.

26 Trois articles du Décret portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (18/01/2018) établissent une obligation de participation des bénéficiaires pour les services de l'aide à la jeunesse.

Art. 1, 12°

Les services agréés et publics ainsi que l'administration compétente œuvrent à l'amélioration constante de la qualité de la prévention, de l'aide et de la protection apportées aux enfants, aux jeunes et à leur famille, notamment par **la participation des bénéficiaires**, l'évaluation et l'innovation.

Art 141 § 2, 3°

Le Gouvernement arrête les conditions générales d'agrément des services agréés en vertu de l'article 139. Ces conditions concernent : le projet éducatif et le règlement d'ordre intérieur applicables aux enfants ou aux jeunes, en ce compris l'encadrement en termes de personnel, **les modalités de participation et de recueil de la parole des enfants ou des jeunes, de leurs familles et de leurs familiers** et, le cas échéant, les modalités de maintien des relations personnelles et contacts directs entre l'enfant ou le jeune et ses parents.

Art. 150

Au moins tous les deux ans, chaque service agréé procède à une évaluation de son projet éducatif. Cette évaluation porte au moins sur les dimensions suivantes : la garantie des droits des personnes visées à l'article 2, 13°, 15°, 16° et 19°, **la prise en compte de leur parole** et la personnalisation de leur accompagnement.

NB : art. 2, 13°, 15°, 16° et 19° = enfants, jeunes, familles et familiers.

27 J.-P. Le Goff, *La France morcelée*, Paris, Gallimard, 2008, p. 170.

L'auteur critique ainsi durement l'expérience du Parlement mondial des enfants organisé par l'Assemblée nationale française et l'Unesco en 1999. En analysant la production de cette expérience, le *Manifeste de la jeunesse pour le XXIème siècle*, Jean-Pierre Le Goff constate l'angélisme et le conformisme des recommandations et surtout l'emploi par les enfants de la « langue caoutchouc » des « modernisateurs managériaux ». Il émet la mise en garde suivante :

« Adultes et responsables se servent des enfants comme d'un miroir dans lequel ils trouvent comme par bonheur leur propre reflet : « Il n'est pas que sur leur propre vie que les paroles des enfants nous éclairent. Ils observent notre univers, dangereux ou familier, dans sa globalité. Ils le décryptent. Ils l'analysent. Ils nous tendent un miroir et nous devons nous y regarder. » Il est temps de briser le miroir et d'en finir avec ce jeunisme éhonté si l'on veut donner aux nouveaux venus la possibilité d'innover. »²⁸

Le défi que nous devons affronter est dès lors de tenter de dresser une ligne de démarcation entre l'apprentissage et l'exercice légitimes d'une participation formative et une promotion radicale des valeurs du sujet qui peut masquer ou produire un processus de désobjectivation.

La tâche est des plus ardue.

Dans l'exemple ci-dessus, la phrase « Il n'est pas que sur leur propre vie que les paroles des enfants nous éclairent. » peut sans doute servir de signal. Alors que le combat pour la reconnaissance des savoirs produits dans l'expérience (versus le savoir réservé des experts) est de moins en moins gagné pour les adultes, il est curieux qu'il semble aller de soi pour les enfants.

On voit bien se produire une dérive lorsque, comme dans le domaine politique, les enfants ou les jeunes sont invités à s'exprimer, à « s'en mêler » et qu'ils sont faits les destinataires puis les destinataires les plus légitimes de prises de parole si ce n'est de décisions ou d'actions malgré, voire du fait de leur inexpérience.

N'est-il pas tout différent d'essayer d'apprendre de ce que peuvent dire les enfants de leur situation, de leur mode de vie, de leurs relations que de les propulser dans un statut d'expert plus légitime que tous les autres et encore moins de considérer que leur expertise s'exerce « per se » dans tous les domaines de la vie ?

Faire des enfants des « fast-thinkers » au nom de la participation signe une dérive indubitable de celle-ci : Bourdieu désigne par « fast-thinkers » des « intellectuels » médiatiques capables de « penser plus vite que leur ombre », de s'exprimer sur tout et n'importe quoi. Son raisonnement oppose l'expression de lieux communs et la « pensée pensante » :

« Or, qu'il s'agisse d'un discours, d'un livre ou d'un message télévisuel, le problème est de savoir si les conditions de réception sont remplies ; est-ce que celui qui écoute a le code pour décoder ce que je suis en train de dire ? Quand vous émettez une « idée reçue », c'est comme si c'était fait ; le problème est résolu. La communication est instantanée puisque, en un sens, elle n'est pas. Ou elle n'est qu'apparente. L'échange de lieux communs est une communication sans autre contenu que le fait même de la conversation. Les « lieux communs » qui jouent un rôle énorme dans la conversation quotidienne ont cette vertu que tout le monde peut les recevoir et les recevoir instantanément : par leur banalité, ils sont communs à l'émetteur et au récepteur.

28 J.-P. Le Goff, *La France morcelée*, op. cit., p. 172. La citation qu'opère J.-P. Le Goff dans ce texte est extraite de la préface de Laurent Fabius au *Manifeste*.

A l'opposé, la pensée est, par définition, subversive : elle doit commencer par démonter les « idées reçues » et elle doit ensuite démontrer. Quand Descartes parle de démonstration, il parle de longues chaînes de raisons. Ça prend du temps, il faut dérouler une série de propositions enchaînées par des « donc », « en conséquence », « cela dit », « étant entendu que »... Or, ce déploiement de la pensée pensante, est intrinsèquement lié au temps. »²⁹

La participation à la vie sociale et politique, l'élaboration d'une analyse d'une situation ne vont en effet de soi pour personne. Elles ne peuvent en aucun cas être confondues avec l'expression d'opinions personnelles. Benjamin Barber le rappelle dans son ouvrage *Démocratie forte* :

« La démocratie forte ne consiste pas en un gouvernement « par le peuple », ou un gouvernement « des masses », parce que le peuple ne forme pas encore une citoyenneté, et que les masses n'ont d'hommes libres que le nom. De même, la participation n'est pas l'activité aléatoire d'un bétail réfractaire pris dans une cavalcade. Les masses font du bruit, les citoyens délibèrent ; les masses ont un comportement, les citoyens agissent ; les masses se heurtent et se croisent, les citoyens s'engagent, partagent et contribuent. Lorsque les « masses » se mettent à délibérer, à agir, à partager, à contribuer, elles cessent d'être des masses pour devenir des « citoyens ». C'est alors et seulement alors qu'elles participent. »³⁰

La délibération, la contribution, l'action – soit la participation – exigent non une expression d'une opinion, mais une mise au travail et un décentrement par rapport à son point de vue propre :

« La différence fondamentale entre une politique de marchandage et d'échanges et une politique de transformation est qu'avec la première le choix consiste à faire une sélection entre différentes options, puis à donner à « l'élue » la légitimité du consentement. Alors qu'avec la seconde le choix est remplacé par le jugement. Il conduit les hommes et les femmes à modifier et élargir leurs options, une fois celles-ci reconsidérées d'un point de vue public. C'est pour cette raison que toute décision prise sans dialogue collectif pêche toujours par manque de réflexions, qu'elle ne peut servir de fondement à une politique démocratique forte. Le test de légitimité consiste à savoir si une valeur individuelle a pu être transformée de façon significative, afin d'incorporer un point de vue plus largement public. Lorsqu'une valeur sort parfaitement inchangée de ce test politique, c'est que : soit elle reste une valeur privée déguisée en norme publique, soit elle révèle un consensus préalable au test. Dans les deux cas, la politique de participation n'a pas accompli son œuvre de légitimation.

Pour cette raison il ne peut y avoir de légitimité démocratique forte sans un dialogue constant. Si voter est un acte statique permettant d'exprimer une préférence, participer est un acte d'imagination qui requiert des individus de changer leur vision du monde. »³¹

Ces exigences très élevées requièrent sans nul doute des processus longs et approfondis. Ils devront sans doute être encore plus longs, plus approfondis et plus précautionneux lorsqu'il s'agit d'enfants ou de jeunes qui ont encore à traverser des périodes d'indétermination pour se construire.

A partir de là, ne peut-on proposer des points de vigilance qui aident à comprendre qu'on est occupé socialement à « basculer » dans un processus qui risque de produire l'inverse de ce qu'il recherche ?

29 P. Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1996, pp. 30-31.

30 B. Barber, *Démocratie forte*, Paris, Desclée De Brouwer, 1997, p. 175.

31 Idem, *ibidem*, p. 257.

Nous pensons au moins aux éléments suivants :

- lorsque l'inégalité est déniée par l'adulte lui-même (Entendu lors d'un congrès sur la prévention dans la bouche de professionnels à l'adresse de jeunes étudiants : « dites-nous ce qu'il faut faire ! ») ;
- lorsqu'un statut incongru est accordé à l'enfant ou au jeune sans les moyens de l'apprentissage long qu'il requiert (qu'il s'agisse de sexe ou de politique) ;
- lorsque l'enfant devient l'objet d'une « entreprise de libération » qui est en fait au service de l'adulte, que celui-ci se présente comme un sauveur ou comme un démocrate plus affûté que les autres adultes : ce qui est recherché alors par l'adulte, c'est un effet miroir valorisant.

CONCLUSION

La publication par Vanessa Springora de son livre *Le consentement* nous a mobilisés en écho à un certain nombre de recherches que nous avons pu mener précédemment.

L'auteure nous livre une analyse de son expérience qui révèle un paradoxe extrême : au nom de valeurs qui relèvent des droits culturels (le droit d'être sujet de son existence, le « droit d'être soi et d'avoir des droits »), l'auteure subit une violence symbolique destructrice.

Nous avons d'abord essayé de prendre la mesure de cette violence symbolique en confrontant le récit de l'auteure avec l'analyse critique qu'E. Goffman a réalisée à propos des « forceries persuasives » que peuvent mettre en oeuvre un certain nombre d'institutions que Goffman qualifiait de « totales » parce qu'elles privaient leurs bénéficiaires de leur autonomie culturelle.

Nous avons trouvé une correspondance plutôt complète entre ce modèle d'analyse et le récit de l'auteure du *Consentement*.

Nous en avons déduit qu'il fallait faire preuve d'une grande vigilance par rapport aux valeurs, inspirées des droits du sujet (comme c'est le cas dans de nombreux secteurs éducatifs et sociaux), puisqu'elles peuvent servir l'inverse de ce qu'elles proclament ; nous avons ensuite évoqué la manière de raisonner promue par M. Wieviorka qui permet de prendre distance par rapport à une version du sujet exclusivement positive, voire romantique.

Nous avons aussi indiqué que l'adoption de cette manière de raisonner, en nous rendant attentifs aux processus de subjectivation, mais aussi de désobjectivation, mériterait des études approfondies sur le « sens pratique » que des autorités éducatives doivent développer pour pouvoir manier, avec moins de risques, les notions de « consentement » ou d'« accord ».

Ensuite, nous avons admis que l'« air du temps » inspiré par les mouvements culturels de la fin des années soixante, méritait aussi un bilan critique. Les travaux de Jean-Pierre Le Goff nous ont servi de repère pour pouvoir considérer qu'un certain nombre de notions comme autonomie, auto-évaluation, projet individuel avec parcours « personnalisé », si elles paraissaient faire évidence comme incarnation des droits culturels et spécialement des droits du sujet, pouvaient se prêter au même renversement et produire elles aussi l'inverse de ce qu'elles paraissent promouvoir.

Nous en avons donné un premier exemple à propos de la notion de « participation ». Si nous voulons la rendre effective et productrice, il convient sans doute d'éviter de la sur-valoriser ou de sous-estimer le travail et l'apprentissage qu'elle implique.

Peut-être convient-il de rechercher, selon la formule de Pierre Bourdieu « le plus possible de l'un dans les limites de l'autre », soit, en l'occurrence, par exemple, « le plus possible de participation dans la limite qu'il s'agit de s'imposer pour éviter un brouillage des rôles ou une confusion contre-productive de ceux-ci ».

A la fin de ce travail difficile, puisqu'il a correspondu pour nous à la tentative de jeter un regard critique sur les thèmes critiques des plus légitimes que sont la revendication de liberté et d'authenticité, nous ne pouvons que suivre l'appel de Michel Wieviorka à se méfier des « concepts purs », absolus, inconditionnels, « ne correspondant jamais, ou bien exceptionnellement, à des situations réelles ». Ainsi des notions qui s'inscrivent dans le sillage des droits culturels.

Au contraire, « les sciences humaines et sociales (...) ont tout intérêt, pour être explicatives, à mettre en œuvre des concepts impurs, chargés d'éléments susceptibles d'être en phase ou en continuité avec le réel concret, historique, qu'il soit social, culturel, économique, politique ou autre. »³²



Pour citer cette étude

Jacqueline Fastrès, Laurence Watillon et Jean Blairon
« Consentement et violence symbolique, une question pour le secteur de l'aide à la jeunesse ? », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, Mars 2020,
URL : <https://www.intermag.be/>.